Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 24 (1888)

Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE — *XXIVe Année.* — 1er DÉCEMBRE 1888. — *No 23.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Oeuvre internationale d'éducation. — Les *travaux manuels* au Synode thurgovien. — L'art à l'école. — Le danger des mauvaises lectures. — Géographie fantastique. — VARIÉTÉ : Occupations des enfants à la maison. — **Vaud** : Revision de la loi scolaire. — **Genève :** La Musique Chevé. — BIBLIOGRAPHIE. — PARTIE PRATIQUE : Enseignement de la grammaire sans manuel. — Compositions. — Arithmétique.

ŒUVRE INTERNATIONALE D'ÉDUCATION

On nous communique un appel en huit langues, adressé au corps enseignant et spécialement aux instituteurs primaires, pour les engager à s'intéresser à l'œuvre en question qui a pour but *d'effacer les barrières entre nations* en *propageant une éducation commune et cosmopolite.*

Les propagateurs de l'œuvre dont les noms, sauf un, sont parfaitement inconnus se flattent de l'espoir de faire cesser l'état de guerre où vivent les peuples et de réaliser le mot fameux de lord Brougham : *le jour va venir où l'instituteur, et non le canon, sera l'arbitre des nations.*

Il y a bientôt un siècle que ces paroles ont été prononcées au Parlement anglais et l'on sait comment elles se sont vérifiées jusqu'ici.

Les moyens que le comité provisoire a imaginés pour atteindre son but, c'est : 1° la nomination par les gouvernements des membres du Conseil définitif de l'œuvre, sur la proposition des sociétaires ou adhérents des divers pays. 2° La publication d'un organe collectif et de feuilles locales.

Nous en avons dit assez pour caractériser l'institution projetée et en faire toucher du doigt les conditions de viabilité.

Ceux que séduirait le programme des initiateurs peuvent s'adresser à M. Hermann Molkenbœr, à Bonn sur le Rhin, secrétaire général de l'entreprise, M. Molkenbœr est hollandais de nation comme l'indique son nom.

La Schweizerische Lehrer Zeitung a consacré plusieurs pages à l'idée de ce philantrope idéaliste. M. Molkenbœr croit qu'en persuadant les enfants des horreurs de la guerre et de ce qu'elle a d'injuste, les instituteurs et institutrices en viendraient petit à petit à la rendre sinon impossible du moins très rare.

M. Molkenbœr s'exagère, évidemment, la portée de l'action scolaire ; la preuve c'est qu'il croit que les talents et les vertus de l'individu lui sont donnés par l'instruction qu'il reçoit dans les classes.

Or, il est avéré que si l'école favorise le développement du talent et les dispositions au bien, elle est impuissante à créer ce talent et ces dispositions.

Pour l'enseignement de l'histoire en particulier, M M. estime qu'il y aurait moins de guerres, si on ne donnait pas une si grande place et tant d'importance aux batailles et si on n'avait pas la manie d'attribuer à une seule des nations belligérantes tous les torts et de rejeter sur elle la responsabilité des misères qui résultent de la lutte.

Il est sûr que les récits guerriers ont pris trop de place pendant longtemps, dans les leçons d'histoire, au détriment de la description de la vie laborieuse, économique, sociale et politique des peuples. Mais si on supprimait la narration des guerres qui ont eu lieu, on falsifierait l'histoire.

Il y a eu d'ailleurs des guerres d'indépendance et cela en Hollande comme en Suisse et on ne peut passer sous silence les traits d'héroïsme des ancêtres qui les ont accomplis, sans injustice pour ceux qui les ont accomplis et sans péril pour le patriotisme de leurs descendants. Quand à l'idée elle-même d'une éducation internationale, nous en avons posé le principe, il y a longtemps dans nos congrès scolaires à commencer par celui de Fribourg en 1865.

A. Daguet.

La question des **travaux manuels** *au synode thurgovien de Weinfelden.*

Réunis le 10 septembre dernier dans la riante villette de Weinfelden, la rivale de Frauenfeld, les instituteurs du canton de Thurgovie ont discuté la question de *l'introduction des travaux manuels à l'école primaire.* M. Rebsamen, directeur de l'école normale, qui présidait, montre l'institution nouvelle acclamée par les uns, combattue par d'autres avec non moins d'ardeur. « Impossible, dit M. R. de répondre à toutes les exigences qu'on « adresse de toutes parts à l'école. Si l'école populaire doit être « l'école de tous, comme elle l'a été jusqu'ici, elle ne doit pas se perdre

dans les spécialités. » M. R. recommande le calme dans une discussion qui menace de diviser le corps enseignant en deux camps, ce qu'il désirerait prévenir.

Le rapporteur élu, M. Schülin, instituteur secondaire à Kreuzlingen, se prononce en faveur des travaux manuels. Il montre les principaux pédagogues des temps anciens et modernes : Coménius, Locke, Rousseau, Basedow, Pestalozzi, Wehrli, Ziller, Herbart, favorables à ces travaux. Quelques-uns même ont fait application partielle de l'idée. L'école n'a pas été assez pratique, elle doit le devenir. Il formule six conclusions qu'on peut résumer ainsi : Le synode scolaire sera prié de s'occuper des moyens de l'introduction du travail manuel et d'instituer des cours *facultatifs* relatifs à cet objet.

M. Tobler, instituteur et rapporteur en second, est d'une opinion diamétralement opposée : « Nous ne sommes, dit-il, ni en Norwège, « ni en Suède, les pays où, comme l'on sait, a pris naissance l'institution « du travail manuel. Il s'en faut que le corps enseignant des divers pays « soit favorable à leur introduction. Le congrès pédagogique de Cassel « s'est prononcé contre l'enseignement du dessin et de l'écriture; il trouve « que par celui de la gymnastique, il est amplement satisfait aux « besoins de l'éducation pratique qu'on a en vue. Une partie des travaux « manuels ne sont abordables qu'aux jeunes gens plus avancés en âge que « les élèves de nos écoles. Qu'il y ait des établissements spéciaux pour « cela, c'est bien. Mais ce ne sont pas seulement les instituteurs qui se « prononcent contre l'introduction projetée, ce sont les industriels eux- « mêmes, les ouvriers, témoin le *Handwerker-Verein* de Dresde. De même « M. Fischbacher, directeur du musée industriel de St-Gall. Il ne peut être « question d'introduire les travaux manuels à l'école normale qui n'a pas « trop de trois années pour remplir sa tâche ordinaire. Les dépenses con- « sidérables qu'il faudrait faire doivent aussi entrer en ligne de compte. « Le canton de Thurgovie étant essentiellement agricole, les parents ne « sont pas embarrassés de trouver pour leurs enfants en dehors de l'école « des occupations appropriées aux forces de ces derniers.

Ce rapporteur conclut à l'insuffisance des expériences faites jusqu'à ce jour et à une connaissance plus complète des résultats obtenus et à obtenir.

M. le pasteur Christinger incline au contraire vers l'opinion favorable aux travaux manuels qui ont réussi dans quelques grandes villes. Il est des enfants peu doués pour les autres branches et qui déploient pour le travail manuel une aptitude peu commune. Si la classe ouvrière ne voit pas avec plaisir l'introduction des travaux manuels, c'est que les ouvriers craignent la concurrence. Il y a aussi en Thurgovie des localités où le travail manuel serait utile. La gymnastique, le dessin et l'écriture ne peuvent tenir lieu du travail manuel.

Plusieurs orateurs se font entendre, les uns pour, les autres contre. L'un d'eux (un inspecteur d'écoles), ayant laissé échapper l'expression blessante qu'*il serait honteux* pour le Synode de reculer devant l'adoption des travaux manuels, il y est répondu dans le même ton peu parlementaire et qui ne devrait jamais être employé dans une assemblée délibérante et encore moins dans une assemblée du corps enseignant. Il est des esprits fâcheux qui ne savent pas supporter la contradiction et ne peuvent discuter sans injurier.

M. Rebsamen, en terminant la discussion, annonce que la Commission

dirigeante s'est prononcée à l'unanimité contre les conclusions du premier rapporteur et partant pour l'opinion défavorable à l'introduction immédiate. Au vote, une grande majorité se prononce dans le même sens.

— Pendant que les instituteurs de la Suisse allemande et de l'Allemagne se montrent en général peu favorables à l'introduction du travail manuel à l'école primaire, les instituteurs flamands réunis en Congrès à Liège (c'est le 31me) demandaient l'introduction de cette branche dans le programme ; on lui consacrerait deux leçons par semaine, chacune d'une heure et demie et qui seraient obligatoires pour toutes les écoles. Cet enseignement comprendrait au moins le cartonnage et le modelage. Les instituteurs belges ou Wallons, c'est-à-dire de langue française étaient moins explicites et se bornaient à désirer que le travail manuel fût introduit en principe à l'école primaire. Le travail sur bois, en particulier, était repoussé par une grande partie des instituteurs belges, soit parce qu'ils le croient au-dessus des forces des enfants, soit parce qu'il entraîne trop de dépenses.

Le travail manuel a ses champions en France. A l'installation d'une maison d'école à Coulommier, le 7 octobre, M. Jost, inspecteur général de l'enseignement et qui représentait son pays au Congrès scolaire de Bâle, a prononcé les paroles suivantes ;

« Nous voulons réhabiliter le travail manuel ; nous voulons montrer qu'il mérite une estime aussi grande que le travail purement intellectuel ; nous voulons placer l'enseignement des travaux manuels sur la même ligne que celui de la grammaire, du calcul, de la géographie et du dessin. Nous voulons qu'en sortant de l'école nos enfants sachent manier le marteau, la lime et le rabot, comme la plume ; qu'ils soient en état de relier un livre, de poser un assemblage, de faire une réparation urgente au harnais ou à la charrue. Nous voulons surtout réveiller les vocations et diriger vers les professions manuelles ceux qui trop souvent cherchaient des emplois dans les bureaux et dans les administrations. »

Dans ce conflit d'opinions diverses et dont on ne saurait se dissimuler la raison d'être, nous pensons que Bâle et Neuchâtel ont cherché la meilleure voie en prenant le milieu, c'est-à-dire en instituant des cours libres en dehors des leçons ordinaires. Si le travail manuel gagne dans l'opinion, s'il se popularise, il n'y aura pas besoin de l'imposer à ceux qui n'en veulent pas faire une obligation en ce moment et il s'imposera de lui-même.

A. Daguet.

L'art à l'école.

(Die Kunst in der Schule.)

Tel est le titre d'une brochure de 37 pages qui a paru chez Huber à Frauenfeld et dont l'auteur est M. Balsiger, directeur de l'école normale du canton de St-Gall. M. Balsiger est connu des instituteurs de la Suisse romande où il a fait partie du Comité central comme représentant de la Suisse allemande. Il avait aussi suivi autrefois les cours de l'académie de Neuchâtel. C'est donc avec un double intérêt que nous avons parcouru les pages où il développe la thèse que l'*art* est apparenté à l'éducation comme l'esthétique à la morale ou éthique. Comme on voit, il s'agit ici du beau ou autrement dit du *bel art* et non des arts mécaniques ou purement intellectuels comme la grammaire, le logique et l'éducation elle-même qui est un art d'application en même temps qu'une doctrine, une science.

M. Balsiger citant l'esthéticien Carrière voit dans cet art, une *cristallisa-*

tion de la vie, c'est-à-dire l'expression de la vie intérieure de l'être humain par une forme extérieure et sensible.

Pour le philosophe Lotze, l'art c'est-à-dire le bel art serait une *idéalisation et le trait caractéristique* des choses. Si M. Balsiger connaissait notre littérature comme la sienne, il aurait pu rappeler Victor Hugo faisant du *caractéristique* le but de l'art, ce que pour notre compte nous ne pouvons admettre. Idéalisation du réel, à la bonne heure.

Pour Lotze et pour M. Balsiger, comme pour tout le monde, le domaine de l'art comprend les arts plastiques ou du dessin (architecture, sculpture, peinture) la musique et la poésie. Or à l'école, ces diverses manifestations de l'art sont représentées par le dessin, le chant et la poésie. Mais comme on les enseigne, et il n'en saurait guère être autrement, cette triple représentation de l'art dans un enseignement élémentaire se réduit à une introduction ou propédeutique bien faible.

Mais M. Balsiger croit qu'on pourrait faire plus et mieux qu'on n'a fait jusqu'ici pour éveiller, exercer et développer le sens du beau et de l'idéal chez les enfants; 1° pour le chant d'abord en procurant aux élèves l'occasion d'entendre de beaux chants bien exécutés ; 2° pour la poésie, par un choix intelligent des morceaux à apprendre après les avoir expliqués et lus avec l'expression appropriée au sujet; 3° pour le dessin par l'exhibition de gravures et de tableaux exécutés avec un talent réel et choisis de manière à faire impression sur l'âme de la jeunesse.

Nous abrégeons beaucoup et beaucoup trop même le mémoire dont l'auteur a fait lecture à Dornach, dans une conférence intercantonale à laquelle assistaient des instituteurs bernois, soleurois, bâlois, le 18 août 1888.

Ce même sujet pourrait faire l'objet de discussions intéressantes et fécondes dans la Suisse française. Une remarque que nous avons faite et que d'autres ont pu faire avec nous, c'est que beaucoup d'instituteurs ont plus de sens pour le *vrai* que pour le *beau*. Ce mot de Lafontaine :

Que le bon soit toujours camarade du beau,

n'est compris que d'une partie des maîtres de l'enfance et de la jeunesse. Les études techniques d'un côté, les dispositions purement didactiques de l'autre, les analyses grammaticales et les notions de science pure sont plus propres à la culture de l'entendement, du jugement et de la raison que de celle de l'imagination qui est la faculté maîtresse dans le domaine de l'art, de l'idéal et du beau. L'homme d'école se meut plus à l'aise dans les questions de méthode et d'enseignement proprement dit que dans les productions qui demandent de l'invention et du style. Des progrès se sont réalisés à cet égard et il est à désirer qu'il s'en fasse davantage. A. Daguet.

Le danger des mauvaises lectures.

Le danger est réel, il a été signalé souvent et dernièrement encore faisait l'objet d'un Congrès à Neuchâtel. Mais le remède où est-il ? Rétablira-t-on la censure ? M. de Budé semblait la réclamer dans le livre intéressant qu'il a publié, il y a cinq ans, sous ce titre : *Du danger des mauvais livres, et des moyens d'y remédier*. Mais la censure, elle a existé et n'a produit aucun bien. Elle peut d'ailleurs être exploitée dans un intérêt qui n'a rien de religieux ni de moral ; on l'a vue provoquer une inquisition malsaine, comme l'est toute inquisition.

On a aussi parlé au Congrès de primes à accorder aux auteurs de bons

livres. Un écrivain bien connu, M. Philippe Godet a répondu avec son esprit habituel et en termes que plusieurs journaux ont reproduits. Nous les abrégeons ainsi :

« On primerait les livres moraux comme on prime les bêtes à cornes « dans les concours agricoles. C'est une idée, mais je la trouve mauvaise. « Le résultat le plus clair serait d'activer artificiellement la composition de « livres aussi vertueux que dépourvus de valeur littéraire et de mettre la « plume à la main de toutes les personnes qui sont dévorées du besoin de « prêcher, etc.

En effet, qu'on veuille bien prendre garde à une chose, c'est que la littérature *prêcheuse* produit souvent l'effet opposé à celui qu'on voudrait produire et peut rejeter par réaction les jeunes esprits vers la littérature tout à fait frivole et dangereuse.

Inspirer le goût des saines et belles lectures serait bien ce qu'il y a de mieux. Mais ce n'est pas de ces lectures-là que se nourrit et se nourrira le public qui lit ou dévore les insanités de certains auteurs à la mode. « Li- « sons-nous nous-mêmes demande M. Godet, et faisons-nous lire à nos fils « les grands historiens qui sont la gloire la plus solide de la littérature « française. M. Godet cite comme tels, Mignet, Guizot, Augustin Thierry, « Taine.

On pourrait ajouter à cette liste, les noms de Quinet, Villemain, Michelet (dans sa première manière) Lanfrey, J.-J. Ampère, Geffroy, Martin, Duruy, sans parler de tant de beaux livres traduits de l'allemand et de l'anglais.

Dans le genre des mémoires, que d'ouvrages aussi qui allient l'agrément du style à la solidité du fond. Mais on veut être uniquement amusé, excité, émotionné, fût-ce même par l'horrible et l'ignoble, sous prétexte de réalité et de documents humains et nouveaux. N'exagérons rien. Le mal n'est pas encore aussi grand chez nous qu'ailleurs ; mais il peut le devenir et plusieurs jeunes gens semblent être entraînés vers les courants de la vie parisienne qui mènent aux excentricités d'esprit, sinon à la corruption du cœur et des sens. A. D.

P. S. Sur cette question des mauvaises lectures, le manuel général de l'instruction primaire du 10 novembre dernier, publiait sous la signature de M. Hémert les lignes suivantes :

Chose singulière, des parents qui, avec raison, ne laissent pas un flacon de laudanum ou de vitriol à la portée des enfants, ne s'effrayent pas de leur voir lire un journal où il sera question d'un attentat aux mœurs, d'un adultère commenté, d'un horrible assassinat suivi de viol.

Géographie fantastique.

Un professeur de l'université de Turin, du nom de Sciaparelli, dans un ouvrage couronné par un Congrès scolaire et qui en est à sa 14e édition, place le Tessin parmi les régions italiennes qui se trouvent sous la *domination étrangère.*

Le Tessin, à entendre M. Sciaparelli, serait le plus pauvre des cantons et ne vivrait que de la contrebande qu'on y pratique au préjudice de toute la péninsule.

Il est à croire que le professeur en question n'a jamais vu le beau pays qu'il décrit d'une façon si véridique. Mais ce n'est pas tout ; d'après le

savant auteur, c'est la tourbe qui serait le principal combustible en usage dans la Suisse dont on a exagéré, selon lui, la simplicité de mœurs. Pas de comparaison possible avec l'*Italie*. En ce qui concerne notre organisation politique, M. Sciaparelli en est encore à la Diète des 22 cantons et aux services étrangers pour lesquels il accuse les Suisses de nourrir une inclination regrettable. Ce n'est, selon le statisticien turinois, qu'en 1848, que le gouvernement aristocratique aurait été renversé à Soleure et à Lucerne.

Si l'on en croit les journaux tessinois, le livre de Sciaparelli aurait été introduit à l'école normale du canton du Tessin. Ce serait un comble.

N. B. Il résulte d'un *communiqué* de l'*Educatore* du Tessin, que le manuel de Sciaparelli était en usage à l'Ecole normale, il y a deux ans.

A. D.

VARIÉTÉ

Occupations des enfants à la maison.

On se plaint souvent, et non sans raison, des parents qui accaparent à leur profit le temps que leurs enfants devraient consacrer à leurs devoirs pour l'école. Mais ce reproche est-il toujours fondé, et n'y a-t-il pas, en général, réel profit pour un enfant si on l'habitue de bonne heure à se rendre utile? N'y a-t-il pas là une discipline qui, si elle est exercée avec bon sens et jugement par des parents donnant eux-mêmes l'exemple d'une vie constamment consacrée au devoir, peut non seulement ne point nuire au travail intellectuel, mais au contraire le stimuler, en développant l'énergie et la volonté. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'entre les deux extrêmes, entre les parents qui exigent trop et ceux qui tolèrent ou encouragent la fainéantise de leurs enfants, le choix ne saurait être douteux. Nous pensons intéresser les lecteurs de l'*Educateur*, en citant à l'appui de notre assertion un des jolis traits du charmant livre dédié par *Edmond de Amicis* à la jeunesse d'Italie. Ce livre, dont le titre, *Cœur*, répond si bien au contenu, est sensé écrit par un élève de 3e d'une école municipale, racontant, sous le contrôle et avec les encouragements de ses parents, ses expériences d'une année au milieu de camarades sortis de toutes les classes de la société, avec lesquels il entretient les relations les plus familières et les plus amicales.

« Ma mère, nous dit-il, m'avait permis d'aller faire une promenade. Vers le milieu du *Corso*, passant près d'un char arrêté devant une boutique, je m'entends appeler par mon nom, je me retourne : C'était Coretti, mon compagnon d'école, avec son tricot couleur chocolat et son bonnet de poil de chat, tout en nage et tout joyeux, avec une grande charge de bois sur les épaules. Un homme debout sur le char lui tendait une brassée de bois à la fois; lui la prenait et la portait dans la boutique de son père, où il l'entassait lestement et sans s'arrêter.

— Que fais-tu, Coretti? — lui demandai-je.

— Ne vois-tu pas? — répondit-il en tendant les bras pour prendre une charge; — je repasse la leçon.

Je me mis à rire. Mais lui parlait sérieusement, et prenant sa brassée de bois, se mit à dire tout en courant : — *On appelle modifications du verbe..... les variations qu'il subit suivant le nombre..... et la personne.....*

Puis, jetant bas son bois et l'entassant : — *Suivant le temps..... suivant le temps auquel se rapporte l'action.....*

Et retournant vers le char pour prendre une autre brassée : — *Suivant le mode dans lequel l'action est énoncée.*

C'était notre leçon de grammaire pour le lendemain. — Que veux-tu, — me dit-il, — je mets le temps à profit, mon père est parti avec le garçon pour une affaire. Ma mère est malade. C'est à moi de décharger. En attendant, je repasse la grammaire. C'est une leçon difficile aujourd'hui. Je ne réussis pas à me l'enfoncer dans la tête. — Mon père a dit qu'il sera ici à 7 heures pour vous donner l'argent, dit-il ensuite à l'homme du char.

Le char partit. — Viens un moment dans la boutique, me dit Coretti. J'entrai : C'était une grande chambre pleine de tas de bois et de fascines, avec une balance dans un coin. — C'est aujourd'hui jour de besogne, je te le garantis, — reprit Corretti ; je dois faire le travail par bribes et par raccrocs. J'étais à écrire mes propositions ; il est venu du monde pour achéter. Je me suis remis à écrire et voilà qu'arrive le char. Ce matin j'ai déjà fait deux courses au marché au bois, place de Venise. Je ne me sens plus les jambes et j'ai les mains gonflées. Je serais frais si j'avais la tâche de dessin ! — et tout en parlant il donnait un coup de balai aux feuilles sèches et aux brindilles qui couvraient le carrelage.

— Mais où le fais-tu ton travail, Coretti ? — lui demandai je.

— Ici pas, en tous cas, — reprit-il ; — viens voir ; — et il me conduisit dans une petite chambre derrière la boutique, qui sert de cuisine et de salle à manger, avec une table dans un coin, où se trouvaient les livres, les cahiers et le travail commencé. — Justement, — dit-il, — j'ai laissé la seconde réponse en plan. *Avec le cuir on fait les chaussures, les courroies.....* maintenant j'y ajoute *les valises.* — Et prenant la plume il se mit à écrire de sa belle calligraphie. — Y a-t-il quelqu'un ? — entendit-on crier dans ce moment de la boutique. C'était une femme qui venait acheter des fagots.

— Me voici, — répondit Coretti ; et il y courut, pesa les fagots, prit l'argent, courut dans un coin noter la vente sur un registre et retourna à son travail, en disant : — Voyons un peu, si je réussis à finir ma phrase ; — et il écrivit : *les sacoches de voyage, les havresacs pour les soldats.* — Ah ! mon pauvre café qui va au feu ! — cria-t-il tout à coup, et il courut au fourneau retirer la cafetière du feu. — C'est le café pour maman, — dit-il ; — il m'a bien fallu apprendre à le faire. Attends un peu, nous le lui porterons ; ainsi elle te verra, cela lui fera plaisir. Voilà sept jours qu'elle est au lit... Aïe ! Mille modifications du verbe ! — Je me brûle toujours les doigts avec cette cafetière. — Qu'ai-je à ajouter après les havresacs pour les soldats ? Il faut quelque autre chose et je ne la trouve pas. Viens vers maman.

Il ouvrit une porte, nous entrâmes dans une autre petite chambre ; sa maman y était sur un grand lit, avec un mouchoir blanc autour de la tête.

— Voici le café, maman, — dit Coretti en lui tendant la tasse. — C'est un de mes compagnons d'école.

— Ah ! brave jeune monsieur, me dit la dame ; il vient faire visite aux malades, n'est-ce pas ?

Pendant ce temps Coretti arrangeait les oreillers derrière les épaules de sa mère, remettait en ordre les couvertures du lit, attisait le feu, chassait le chat de dessus le bahut.

— Te faut-il autre chose, maman ? — demanda-t-il ensuite, en reprenant la tasse. — Tu as bien pris les deux cuillerées de sirop ? Quand il n'y en aura plus, je ferai vite un saut chez le pharmacien. Le bois est déchargé. A quatre heures je mettrai la viande sur le feu, comme tu m'as dit, et quand passera la femme du beurre, je lui donnerai ses 40 centimes. Tout ira bien, ne t'inquiète pas.

— Merci, mon garçon, — répondit la femme, — pauvre garçon, allons! il pense à tout.

Elle voulut que je prisse un morceau de sucre, et puis Coretti me montra dans un petit cadre la photographie de son père, en costume de soldat, avec la médaille pour la valeur, qu'il gagna en 66 dans le carré du prince Humbert: exactement le visage du fils avec ces yeux vifs et ce sourire si gai. Nous retournâmes à la cuisine. — Ah, j'ai trouvé mon affaire, — dit Coretti, et il ajouta sur le cahier: *on fait aussi les harnais des chevaux.* — Le reste je le ferai ce soir, je me coucherai un peu tard. Tu as du bonheur, toi, qui as tout ton temps pour étudier et peux aller encore à la promenade, et, toujours leste et gai, rentrant dans la boutique, il commença à mettre des bûches de bois sur le chevalet et à les scier par le milieu: — Ça c'est de la gymnastique! C'est autre chose que la manœuvre des *bras en avant.* Je veux que mon père trouve tout ce bois scié quand il reviendra à la maison. Il sera content. Le mal c'est que, après avoir scié, je fais des *t* et des *l,* qui ont l'air de serpents. Mais qu'y faire? Je lui dirai que j'ai dû mener les bras. Ce qui importe c'est que maman guérisse vite, ça oui. Aujourd'hui elle va mieux, grâce à Dieu. — La grammaire, je l'étudierai demain matin au chant du coq. Oh! voici la charrette des souches! A l'ouvrage!

Une charrette chargée de souches s'arrêta devant la boutique. Coretti courut dehors parler avec l'homme, puis rentra. — A présent je ne peux plus te tenir compagnie, — me dit-il; — au revoir, à demain. Tu as bien fait de venir me trouver. Bonne promenade! Tu es bien heureux toi.

Et me serrant la main, il courut prendre la première souche, et recommença à trotter entre la charrette et la boutique, le visage frais comme une rose sous son bonnet de poil de chat, et si alerte qu'il faisait plaisir à voir.

Tu es bien heureux, toi! m'a-t-il dit. Ah non, Coretti, non: C'est toi qui es le plus heureux, parce que toi tu étudies et travailles davantage, parce que tu es plus utile à ton père et à ta mère, parce que tu es meilleur, cent fois meilleur et plus brave que moi, mon cher compagnon. » C. V.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Revision de la loi scolaire.

Le Grand Conseil a commencé mercredi la discussion du projet présenté par le Conseil d'Etat. Le rapporteur, M. C. Delessert, a ouvert les débats par la lecture d'un rapport remarquable, inspiré des pensées les plus élevées et d'une sympathie non dissimulée pour l'école et ses instituteurs.

Toutes les dispositions essentielles du projet ont été adoptées en première lecture, à des majorités importantes, mais non sans de très sérieuses discussions, dans lesquelles, à côté de bien d'autres orateurs, M. le conseiller d'Etat Ruffy, chef du Département de l'Instruction publique, a pris une part brillante. C'était plaisir d'entendre avec quelle compétence, avec quelle conviction et quelle chaleureuse éloquence il a défendu les principales dispositions proposées.

L'assemblée a adopté : 1° La réduction du nombre maximum des élèves d'une classe à 50 ;

2° La faculté de dispenser de l'enseignement religieux les maîtres qui le demandent ;

3° Le principe de la gratuité des fournitures d'école ;

4° Le rétablissement d'un service régulier de surveillance et d'inspection des écoles au moyen de fonctionnaires permanents attachés au département ;

5° La faculté de repourvoir sans examen les postes devenus vacants ;

6° L'âge de sortie des écoles à 15 ans ; l'obligation pour les élèves âgés de 12 à 15 ans de fréquenter l'école au moins deux heures par jour, pendant le semestre d'été.

Le débat est suspendu et sera repris en janvier prochain.

M. le notaire Cavin a tenu à rafraîchir ses lauriers, qui paraissent passablement fanés. Nos lecteurs connaissent sa spécialité. Nous ne les étonnerons donc point en les informant qu'il a déposé une proposition tendant à la réélection périodique des instituteurs ; elle est conçue en ces termes :

« Les régents et régentes primaires sont soumis à confirmation tous les 4 ans dès la date de leur première nomination.

Les autorités préposées à la nomination du personnel enseignant procèdent d'office, dans le mois qui suit les 4 ans après la nomination.

Avis est donné à bref délai au Département de l'Instruction publique du résultat, lequel prend les mesures nécessaires. »

Cette proposition, arrivée trop tard pour être mise en discussion, est renvoyée à la Commission qui fera rapport au second débat. Espérons que le Grand Conseil saura, dans l'intérêt de notre instruction primaire, lui réserver le sort qu'elle mérite.

F. Roulin.

GENÈVE

La musique Chevé dans nos écoles.

La société pédagogique genevoise, dans sa séance du 11 courant, a discuté de l'opportunité qu'il y aurait à conserver ou à abandonner l'enseignement de la méthode Chevé dans nos écoles. Ce sujet nous paraissant d'un intérêt général et ayant été discuté par des personnes des plus autorisées, nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien donner l'hospitalité de vos colonnes au résumé ci-dessous.

Que devient la musique Chevé chez nous et autour de nous ? — Elle se meurt, s'écrient les uns ! —Elle vit encore, et elle vivra, affirment les autres ! — Il faut l'abandonner, elle ne conduit à rien. — Il faut répandre cette intelligente méthode qui conduit à tout ! Qui donc a raison dans ces avis si opposés ? C'est ce que nous avons cherché à savoir en provoquant un débat contradictoire au sein de notre Société, c'est ce que nous allons encore ici chercher à éclaircir en résumant la discussion qui a eu lieu.

Et d'abord en deux mots, faisons avec Monsieur Ch. Denis, duquel nous voudrions pouvoir citer *in extenso* le consciencieux et intéressant travail, faisons l'historique de l'introduction de la méthode Chevé, à Genève.

« Il est un fait avéré, c'est que jusqu'à l'introduction de la méthode

Chevé dans les écoles primaires de la Suisse romande, les élèves ne pouvaient pas lire la musique. Le chant était enseigné d'une manière empirique. Dans quelques établissements le maître faisait bien un exposé théorique des principes musicaux, mais il passait presque sans transition à l'exécution de morceaux qui devaient généralement être retenus par l'ouïe, bien plus que déchiffrés par l'entendement.

En 1861, Chevé vint à Genève. Voici le portrait qu'en trace M. Francisque Sarcey : « Ceux-là seuls qui ont approché cet homme peuvent comprendre l'irrésistible ascendant qu'il exerçait. Ce n'était pas seulement la clarté, la grâce du langage, la nouveauté des idées exposées par lui, la chaleur qu'il portait à ses leçons ; non c'était un je ne sais quoi, une vertu secrète qui émanait de lui, la vertu de l'apôtre...»

En effet, sous la parole claire, spirituelle du maître, chacun fut émerveillé d'être initié sans peine à tous les secrets de l'art musical. On assistait avec une véritable satisfaction à la génération des gammes, à la démonstration des lois de la mesure. On découvrait avec un grand soulagement que les termes nombreux et compliqués de l'ancienne nomenclature se rapportaient à des idées très simples, que souvent on avait donné des noms différents à des choses semblables et que, d'autre part, on avait appelé du même nom des valeurs très différentes.

Le chiffre que chacun connaît et reconnaît sans peine du premier coup-d'œil, remplaçait les notes des diverses formes. La portée et sa surcharge de lignes supplémentaires disparaissaient. De clefs ? Pas question.

Mais ce qui charmait le plus, c'était la vue claire qu'au lieu de 12 gammes, de 16 ou de 18, suivant les systèmes, il n'y en avait que deux : la majeure et la mineure ; et qu'au lieu de 18 sortes de mesures, indiquées par la méthode dite simplifiée de Wilhem, il n'y en avait que 3 pouvant se ramener à 2.

On était flatté de pouvoir, dès les premières leçons, chanter à vue de petits airs, de petits duos, en suivant la baguette magique du directeur.

En un mot, M. Chevé justifia les prétentions, ou mieux les affirmations de Rousseau « *de rendre la musique aussi facile à apprendre qu'elle avait été rebutante jusqu'à son temps, d'en réduire les signes à un petit nombre, sans rien retrancher à l'expression, d'en abréger les règles de façon à faire un jeu de la théorie, et d'en rendre la pratique dépendante de l'habitude des organes seulement, sans que la difficulté de la note y puisse jamais entrer pour rien.* »

Mieux que cela encore, on arrivait à écrire ses fantaisies musicales sur le premier fragment de papier venu, — avantage déjà signalé par Rousseau, — l'air d'une chanson plaisait-il, on sortait son carnet et l'on écrivait

M. Chevé ouvrit, le jour même de son arrivée par le chemin de fer, trois cours de chant ; le premier dans une école primaire, le deuxième pour les jeunes filles de l'Ecole secondaire, le troisième pour les adultes. Partout les résultats furent remarquables. Les écoles particulières accueillirent immédiatement la méthode. Après enquête, l'Etat et le Consistoire en décidèrent l'adoption dans tous les établissements de leur ressort où le chant était enseigné. Ce n'est pas tout ; de fervents adeptes continuèrent l'œuvre de M. Chevé à Genève. Une société se fonda et fut d'abord dirigée par l'honorable M. Martinet, professeur au Conservatoire. M. A. Meyland se consacra également à l'œuvre nouvelle. Il diri-

gea à son tour la *Société Galin* — laquelle remporta, sous sa direction, de brillants lauriers au concours de 1872 — donna uue multitude de cours, publia un manuel, composa de charmantes mélodies, et porta le nouvel évangile dans les cantons voisins.

M. Marcillac, qui était un théoricien autant qu'un lecteur habile, présenta à l'Institut une dissertation sur les méthodes comparées de Wilhem et de Galin. Il donna tout l'avantage à cette dernière.

Une pléïade de jeunes régents adoptèrent avec enthousiasme le nouveau système. Dans les campagnes, des chœurs étendus et d'une certaine difficulté furent exécutés par de jeunes enfants. Partout se créèrent des sociétés chorales dont les régents devinrent les directeurs.

(A suivre.) CH. THORENS.

BIBLIOGRAPHIE

Livre de lecture destiné aux écoles primaires, par H. Gobat et F. Allemand, 2me édition. Lausanne 1888, F. Payot, éditeur.

Le livre de lecture tend à prendre, dans notre enseignement primaire, une place de plus en plus importante. Cette tendance fort juste dans son principe, exige des livres de lecture en rapport avec le but que l'on poursuit; les morceaux qu'ils contiennent doivent, non seulement être à la portée des élèves auxquels ils sont destinés, mais ils doivent être appropriés aux exercices de mémorisation, d'analyse, de grammaire et de composition; ils doivent, de plus, renfermer des notions capables d'augmenter le fonds de connaissances de l'enfant, d'élargir son horizon intellectuel. A toutes ces qualités, déjà difficiles à réunir, il est indispensable qu'ils joignent une grande simplicité de style, en même temps qu'une correction parfaite.

Le volume que M. Payot offre à nos instituteurs et à leurs élèves réunit dans une large mesure la plupart de ces conditions et il donnera certainement de la satisfaction à ceux qui voudront bien en faire l'essai.

Ce livre de lecture renferme dans sa première partie, traitant des DEVOIRS DE L'ENFANT ET DE L'HOMME *a/ envers Dieu, b/ envers soi-même, c/ envers les parents et les maîtres, d/ envers le prochain, e/ envers la société, f/ envers les animaux,* 100 morceaux en prose ou en vers. La seconde partie, qui a pour titre : LA PATRIE, renferme 74 sujets d'histoire nationale et de descriptions de la Suisse, empruntés à nos meilleurs écrivains et à nos historiens les plus distingués. Enfin, la troisième partie intitulée LA NATURE, comprend une cinquantaine de monographies d'animaux, de plantes, de minéraux et une vingtaine de morceaux se rapportant aux travaux de la vie champêtre. L'ouvrage se termine par un lexique donnant une définition claire de tous les mots qu'on peut supposer inconnus aux enfants de cet âge.

Destiné par ses auteurs spécialement aux écoles du Jura bernois, dans les premières éditions, cet ouvrage renfermait plusieurs morceaux d'un caractère absolument local; dans l'édition que nous avons sous les yeux, ils ont été remplacés par des sujets plus généraux qui peuvent être lus avec intérêt dans toutes les écoles de la Suisse romande.

Cette seconde édition, très soignée au point de vue typographique, est imprimée sur un beau papier et ornée d'un certain nombre de gravures qui contribueront certainement à en faire un livre utile et attrayant.

F. R.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

Enseignement de la grammaire sans manuel.

Du sujet du verbe.

1. *Le laboureur cultive la terre. Le vigneron taille la vigne.*
2. *Je chante une romance. Tu chantes un cantique. Il chante. Nous chantons. Vous chantez. Ils chantent.*
3. *Le chat guette la souris. Les chats guettent les souris. Tu défends un innocent. Vous défendez des innocents.*

Notions grammaticales à dégager des exemples qui précèdent et à faire répéter par le plus grand nombre d'élèves possible.

1. Le sujet du verbe est l'être qui fait l'action exprimée par le verbe. Le sujet du verbe répond à la question *qui ? (qui est-ce qui ? qu'est-ce qui ?)* devant le verbe.
2. Le sujet est généralement représenté par un nom ou un pronom.
3. Le verbe s'accorde avec son sujet en nombre et en personne.

Remarque. — Définition plus complète à réserver pour plus tard: Le sujet d'un verbe est la personne, l'animal ou la chose qui fait l'action ou qui est dans l'état exprimé par le verbe.

EXERCICES ESSENTIELLEMENT ORAUX[1]

I. Distinguer le sujet et analyser les mots qui le forment *(nom, article, adjectif, pronom pers.)* :

Les cieux annoncent un créateur. Le tilleul fleuri répand un suave parfum. Le vent souffle. Le vin nouveau fermente. La chaleur dissipe l'humidité. Elle ranime les plantes.

II. Trouver le sujet:

1..... dirige la barque.
2..... tâte le pouls.
3..... chasse les nuages.
4..... garde le troupeau.
5..... ferre les chevaux.
6..... tua Abel.
7..... trompa la femme.
8..... tua Gessler.
9..... épousa Rebecca.
10..... ressuscita Lazare.

III. Trouver le sujet (répondre par une proposition) :

Personnes: Qui épelle? commande? explique? forge le fer? aiguise le rasoir? coupe les cheveux? tond les moutons? ferre les chevaux? taille la vigne? fait les habits? construit les murs? fait les meubles? console l'affligé? moud le blé? défend l'accusé? etc., etc.

Animaux: Qui miaule? aboie? bêle? beugle? mugit? rugit? grogne? hennit? jappe? glapit? coasse? croasse? siffle? chante? roucoule? glousse? gazouille? saute? bondit? rampe? nage? butine? etc., etc.

Choses: Qu'est-ce qui souffle? fond? marque l'heure? couvre la maison? brûle? fume? tourne? bout? mûrit? coule? fleurit? tremble? bourgeonne? plie? fermente? produit le raisin? etc., etc.

[1] Tous ces exercices peuvent cependant, et non sans avantage, être répétés par écrit.

IV. **Exemples empruntés aux leçons d'histoire suisse, d'histoire sainte, etc.:**

Qui commandait les Helvètes à Bibracte? — Qui construisait des habitations sur pilotis? — Quelle était la capitale de l'Helvétie? — Qui vainquit la noblesse à Laupen? — Qui commandait la garnison de Morat? — Qui fut exécuté à Vidy en 1723? — Qui vendit son droit d'aînesse à Jacob? — Qui expliqua les songes de Pharaon? — Qui guérit Naaman de sa lèpre?

V. **Donner aux formes verbales suivantes un sujet convenable:**

Récite — Partirons — Ecrivez — Reverdit — Soufflait — Ecrivions — Labourera — Attendez — Sonnait — Reçûmes.

VI. **Noms à employer comme sujets de petites propositions:**

Le printemps — Le chamois — L'Aar — Le sel — La grêle — Le ruisseau — Le torrent — La neige — Les hirondelles — Les gendarmes.

VII. **Propositions à mettre au pluriel:**

La chenille dévore la feuille. Le berger garde le troupeau. Le domestique panse le cheval. Le moutonnier tond la brebis. L'écolier récite sa leçon. La chauve-souris mange le hanneton. Le charpentier équarrit la poutre. Tu fais ton devoir.

Remarques pratiques. — Les différentes notions sur le sujet du verbe et sur l'accord du verbe avec son sujet doivent être enseignées les unes après les autres à mesure qu'on avance dans l'étude de la proposition. Voici à peu près l'ordre dans lequel il est convenable de les présenter:

Degré intermédiaire. a) Sujet marqué par un nom accompagné de l'article;
b) Sujet accompagné d'un qualificatif et d'un déterminatif;
c) Sujet marqué par un pronom personnel; sujet sous-entendu;
d) Permutations de genre, de nombre, de personne, première notion de l'accord du verbe avec son sujet;
e) Sujet marqué par un pronom démonstratif, possessif ou indéfini;
f) Sujet accompagné d'un complément et d'une apposition.
Degré supérieur. g) Distinction des sujets des différents verbes dans la proposition composée (peut être abordé déjà au degré interm.);
h) Sujet composé dans la phrase contracte;
i) Sujet apparent des verbes impersonnels; sujet des verbes passifs;
j) Remarques syntaxiques sur l'accord du verbe avec son sujet. A. R.

Sujet à l'étude: **Les compléments du verbe** et plus particulièrement **le complément direct.**

Les travaux seront reçus jusqu'au 10 décembre courant.

COMPOSITION

Degré supérieur.

Le Dimanche

Résumé. — Signification (jour du Seigneur). — Comment devons-nous observer le dimanche? (le consacrer au repos, à la fréquentation du culte public, à la méditation, à de bonnes lectures, etc). — Plaisirs permis

(promenades, courses, visites, jeux de famille ou de société, concerts, etc.) — Plaisirs défendus ou à éviter (divertissements bruyants et scandaleux, occasions de désordre). Eviter tout ce qui peut nuire au repos du prochain (achats, ventes, travaux non urgents, réunions profanes). — Pourquoi le jour du repos doit-il être observé ? (Ordre de Dieu et loi humaine ; donner des preuves). — Salutaires effets du repos du dimanche (restauration des forces physiques et morales ; éducation de notre âme ; entretien des liens d'amitié ou d'affection chez les membres de la famille et de la société ; préparation à notre destinée future).

Sujets analogues. — *Le sabbat chez les Juifs.* — *Le repos.*

Degré moyen.

DESCRIPTION. — *Une église*

PLAN. — Situation (sur une colline, dans la ville ou à l'extérieur, isolée ou entourée de maisons). — Alentours (pelouse, terrasses, ombrages, cimetière). — Extérieur (bâtiment élevé, solide, ancien ; clocher élancé, flèche brillante, haute façade, inscription sacrée). — Intérieur (porche, nef, chœur, autel, dans l'Eglise catholique — chaire, lutrin, orgue, galerie, sacristie). — Service que l'on y célèbre (prédications. catéchismes, écoles du dimanche, chants sacrés). — Réflexions (lieu sacré, recueillement, respect de la maison de Dieu ; impressions salutaires).

Sujets analogues. — *Une chapelle solitaire.* — *Un ancien monastère.*

Degré inférieur

LEÇON DE CHOSES. — *Le banc.*

CANEVAS. — Le...est..... — Il.....siège,...pieds ou...et..... dossier.....est..bois. — Souvent.....peint..verni.—...bancs rustiques .....brut;.....promenades.....jardins ont.....fer.. .pierre — .....d'école..d'église....fixés — ... .d'appartement...mobiles.. Parfois.....rembourré. — ..peut..asseoir.....reposer.—..meuble.....menuisier.

Sujet semblable. — *Le tabouret.* U. B.

ARITHMÉTIQUE

Calculs du tant pour cent (suite).

Recherche du taux.

Le combien $^0/_0$ a-t-on pris de 8250 pour avoir 288,75 ?

Solution. Le 1 $^0/_0$ de 8250 = 82,50, autant de fois ce nombre entrera dans 288,75, autant de fois on aura pris le 1 $^0/_0$; il y entre 3 $^1/_2$ fois, on a donc pris le 3 $^1/_2$ $^0/_0$.

Exercices : Le combien $^0/_0$ a-t-on pris des nombres suivants :

31.	De 2000	pour avoir	100	(5 $^0/_0$)
	18000	»	720	(4 $^0/_0$)
	1230	»	36,90	(3 $^0/_0$)
	2450	»	122,50	(5 $^0/_0$)
	3415	»	68,30	(2 $^0/_0$)
	640	»	16	(2 $^1/_2$ $^0/_0$)
	8750	»	240,63	(2 $^3/_4$ $^0/_0$)
	4315,50	»	172,62	(4 $^0/_0$)

32. De 6418 pour avoir 269,55 ($4\ ^1/_5\ ^0/_0$)
4140 » 1035 ($25\ ^0/_0$)
315 » 1,57 ($^1/_2\ ^0/_0$)
840 » 6,30 ($^3/_4\ ^0/_0$)
93,75 » 0,94 ($1\ ^0/_0$)
3460 » 147,05 ($4\ ^1/_4\ ^0/_0$)
618,75 » 309,38 ($50\ ^0/_0$)
1750,45 » 61,27 ($3\ ^1/_2\ ^0/_0$)

33. Les droits d'entrée d'une marchandise valant fr. 438,25 se sont élevés à fr. 27,39. Quels sont les droits d'entrée pour 100 fr.? ($6\ ^1/_4$)

34. Un achat de sucre pèse brut 2406 $^1/_2$ kg. La tare est de kg. 60,16 $^1/_4$. Quel est le $^0/_0$ de la tare? ($2\ ^1/_2$.)

35. Sur un achat de fr. 928,72, on a rabattu fr. 116,09. Quelle est la réduction pour 100 fr. ? ($12\ ^1/_2$.)

36. On a donné à un commissionnaire pour frais de courtage fr. 62,97 pour un achat de fr. 3148,50. Quel est le taux du courtage? ($2\ ^0/_0$.)

37. On a payé pour prime d'assurance d'un bâtiment estimé 32 400 fr. fr. 40,50. Combien paye-t-on pour 1000 fr. ? ($1\ ^1/_4$)

Exercices 38 à 42 à laisser de côté dans une première étude.

38. Si je multiplie un nombre par 0,5 cela revient à prendre le combien pour cent de ce nombre? ($50\ ^0/_0$.)

39. Multiplier un nombre par 0,125 et le diviser par 100 c'est prendre le combien pour cent? ($^1/_8\ ^0/_0$.)

40. Combien de fois $^1/_8\ ^0/_0$ est-il plus petit que le $8\ ^0/_0$? (64.)

41. Multiplier un nombre par 0,25 et le diviser par 100, c'est prendre le combien pour cent? ($^1/_4\ ^0/_0$.)

42. Prendre les $^3/_5$ d'un nombre, c'est prendre le combien pour cent? (60.)

Prendre les $^3/_{80}$ d'un nombre revient à prendre le combien pour cent? ($3\ ^3/_4$.)

Exercices divers.

43. X. achète au Hâvre 10 barriques d'huile d'olive pesant ensemble 3425 kg., tare $^1/_6$ à 225 fr. les 100 kg. Escompte $5\ ^0/_0$. Il a dû payer, en outre : commission d'achat, $1\ ^1/_2\ ^0/_0$, courtage $^1/_4\ ^0/_0$ sur la somme non escomptée. Que devra-t-il?

Solution :

Poids brut	3425 kg.		
Tare $^1/_6$	570,8		
Net	2854,2 kg. à	fr. 225 =	fr. 6421,95
		Escompte $5\ ^0/_0$	321,10
			fr. 6100,85

Valeur à payer :

Commission d'achat	$1\ ^1/_2\ ^0/_0$	96,33	
Courtage	$^1/_4\ ^0/_0$	16,05	112,38
		Total	fr. 6213,23

(A suivre.)

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.

Librairie F. PAYOT 1, rue de Bourg 1, Lausanne.

Ouvrages d'occasion à grand rabais vendus par lots d'après le groupement suivant et au comptant:

Ier LOT

Gervais, zoologie. — Fabre, la Terre. — Boissière, revue analogique des mots français. — Guilmin, algèbre élémentaire. — Sophie et sa mère. — Lionnet, algèbre élémentaire. — Juranville, lectures intermédiaires. — Marchand, éléments de botanique. — André, arithmétique commerciale. — Bruno, Francinet. Au lieu de fr. 17,75, fr. 3,75.

IIme LOT

Michel, cours de style. — Duruy, histoire romaine. — Duruy, histoire générale. — Gervai zoologie. — Guilmin, arithmétique. — Larousse, lexicologie 1re année maître. — Fabre, le ciel. — Fabre, récits scientifiques. — Malaguti et Fabre, chimie. — Magnenat, histoire suisse. Au lieu de fr. 18, fr. 3,75.

IIIme LOT

Baulin, géologie. — Leclair, langue latine complète. — Pierre, chimie usuelle. — Poitevin, grammaire élémentaire. — Puille, arpentage. — Lusson, algèbre. — Lepetit, dictées. — Sadler, langue anglaise. — Havet, l'anglais enseigné au français. — Sonnet, géométrie. Au lieu de fr. 22,80, fr. 4.

IVme LOT

Sonnet, algèbre. — Magnenat, géographie générale. — Magnenat, histoire générale. — Langlebert, physique. — Larousse, racines grecques. — Fabre. zoologie. — Fabre, récits scientifiques. — Duperrex, histoire moderne. — Livre de lectures. — Rouché et Comberousse, géométrie plane. Au lieu de fr. 27,50, fr. 4,50.

Vme LOT

Rouché et Comberousse, géométrie plane — Montmahou, zoologie, botanique, géologie. — Sonrel, géologie. — Bruno, Francinet. — Tissandier, chimie. — Gervais zoolog—. — Guilmin, arithmétique. — Magnenat, histoire générale. — Bonnefon, écrivains modernes. — Reitzel, premières lectures allemandes. Au lieu de fr. 26,40, fr. 4,50.

VIme LOT

Reitzel, premières lectures allemandes. — Marion, nouvelles lectures. — Duruy, petite histoire romaine; histoire des temps modernes; histoire grecque. — Vacquant, algèbre — Théâtre classique. — Poiré, physique. — Poiré, chimie. — Guilmin, cours complet d'arithmétique. Au lieu de fr. 24,80, fr. 4.

PAPETERIE ET LIBRAIRIE CLASSIQUE

F. Gaillard-Pousaz, Martheray 5 B, Lausanne.

Cette maison peut fournir:

1. Tous les ouvrages en vente dans les librairies. — 2. Tous les ouvrages employés dans les classes, soit par les maîtres, soit par les élèves, soit pour bibliothèques scolaires. — 3. Toutes les fournitures d'écoles: cahiers, crayons, touches, ardoises, plumes, carrés métriques, etc., etc., cahiers de la Méthode romande, avec modèle de réglure à la première page, pour le degré supérieur. (Meilleur papier qu'à la première édition) — 4. Divers: albums, carnets, portefeuilles, sacs d'écoliers, serviettes, etc., etc. — 5. *Cartes, globes, tableaux muraux divers* (lecture, système métrique, sciences naturelles, etc.). Carnets scolaires et registres d'absences approuvés par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud. — Engins de gymnastique mobiles, tables et bans d'écoles, etc., etc.

Aperçu des prix de demi-gros.

	Prix au detail. F. C.	*Prix net.* F. C.
100 cahiers, 10 feuilles, ordinaire	10 —	7 —
100 » 8 » »	10 —	6 —
1 boîte plumes Perry, 3 pour 5 c.	2 40	1 50
1 » » à la Rose, 3, pour 5 c.	2 40	1 50
1 paquet crayons des écoles (Faber), 10 c.	1 20	— 90
1 » » Faber, à dessin, 20 c.	2 40	1 50
100 cahiers, 10 feuilles, qualité supérieure.	10 —	8 50
1 douzaine, carrés métriques, 15 c.	1 80	1 35
1 » » ordinaires, 5 c.	— 60	— 35
	40 80	28 60

Il suffit, pour faire les commandes, d'indiquer exactement la chose désirée. — Les expéditions sont soignées. — Rabais habituel sur les commandes importantes.

HENRI MIGNOT, éditeur

Pré-du-Marché 17, Lausanne.

PUBLICATIONS NOUVELLES :

Neiges d'antan, par T. Combe, avec 57 dessins, par A. Bachelin et F. Huguenin-Lassauguette.
La seconde jeunesse, journal d'un poète, par Virgile Rossel, 3 fr. 50.
Providence et foi, méditations sur quelques sujets bibliques, par C. Wagner-Gröben, 3 fr.
Les contradictions de la Bible, Essai d'apologétique biblique, par Th. Gay, Dr en théologie, 1 fr. 50.
Le livre du jeune homme, par un père de famille, 2 fr 50.
Théâtre de société, par Mlle Berthe Vadier, 3 fr.
Contes du soir, par la princesse Olga Cantacuzène, 2 fr. 50.
Almanach de l'Ami de la maison, 1889, 15 cent.
Problèmes élémentaires de géométrie, par F.-L. Pasche. Nouvelle édition, 1 fr. 80. Première partie, 1 fr. ; seconde partie, 1 fr.
Manuel d'histoire biblique, par A. Montandon, pasteur. Quatrième édition, 1 fr 20.
Seconds exercices de lecture, par C.-W. Jeanneret. 10me édition, 1 fr. 20
Petit vocabulaire avec premières leçons de choses et de grammaire, par le même. 7me édition, 70 cent.

Paraîtront prochainement :

Poésies de Vinet, recueillies par J. Tallichet.
Premier livre de lecture, par C.-W. Jeanneret, 9me édition.

CONFECTIONS POUR HOMMES ET ENFANTS

AU BON GÉNIE

3, rue St-François, 3

LAUSANNE

Maison de toute Confiance.

Pardessus très chaud et garanti	**fr.**	**24 50**
Vestons différentes nuances bonne qualité	**»**	**17 50**
Pantalon habillé	**»**	**id**
Gilet de chasse première qualité	**»**	**12 —**
Complet pure laine tout à fait bon	**»**	**55 —**

Lingerie pour hommes.

La maison donne de grands morceaux pour réparation.

XXIVe ANNÉE — LAUSANNE

N° 24. — 15 décembre 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse . . . . 5 fr. par an.
Pour l'Etranger . . . 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET,** professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. **F. Roulin,** secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur.*

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser

A. M *Daguet,* à *Neuchâtel,* tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.

A M. *Roulin,* à *Lausanne,* ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.

A M. *Beausire,* à *Lausanne,* tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire,** secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. *Roux, Colomb, Hermenjat* et *Trolliet.* — NEUCHATEL : MM. *Villommet, Miéville* et *Latour.* — GENÈVE : MM. *Charrey* et *Thorens.* — JURA BERNOIS : MM. *Mercerat, Péquegnat* et *Breuleux.* — FRIBOURG : M. *Ducotterd.* — VALAIS : M. *Bruttin.* — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger.*

Comité directeur : MM. *L. Roux,* directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux,* contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud,* instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire,* secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet,* instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. *Roulin,* secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz,* directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — *Grasset,* instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE Ch. VIRET-GENTON

1888

Avis du Gérant de L'ÉDUCATEUR

PETITE CORRESPONDANCE. — Reçu le prix d'abonnement de: M. J. Jonescu, à Bucharest ; Mlle Lohner (pour 1889), à Paris, plus 1 fr. de cette dernière pour la Caisse de secours.

VAUD

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

MM. les régents et Mes les régentes qui estiment avoir droit, au 31 courant, à la première augmentation pour années de services, sont priés d'adresser au Département, avant la date sus-indiquée, les pièces à l'appui de leur demande.

Lausanne, 10 décembre 1888.

Le chef du Département,
E. RUFFY.

Collège cantonal.

La place de maître de gymnastique au Collège cantonal est au concours.

Obligations: Quatorze à vingt-deux heures de leçons par semaine.

Avantage: 1800 à 2500 francs. — Entrée en fonctions immédiate.

Adresser les offres de services au Département de l'Instruction publique et des Cultes avant le 30 janvier 1889, à 6 heures du soir.

Demande de place.

Un instituteur de la Suisse allemande, parlant passablement le français, cherche engagement dans un institut ou comme précepteur. De bons certificats sont à disposition.

Offres sous chiffres *Ho-4270-Y, à Haasenstein & Vogler, à Berne.*

AVIS

Un jeune instituteur de la Suisse française sachant l'allemand et ayant déjà enseigné pendant cinq ans, cherche engagement comme maître de langue française, précepteur ou bibliothécaire. Certificats à disposition. Excellentes références.

S'adresser sous initiales *H 4435 Y à Haasenstein et Vogler à Berne.*

AVIS

M. Charles Delagrave, libraire à Paris, n'est plus dépositaire de mes livres et cahiers de calcul d'après Zæringer. P. DUCOTTERD.

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Ruelle du Grand-Pont, Lausanne.